

Règlement du concours de peinture 2010

Samedi 24 JUILLET 2010 - Hippodrome de La Lorie , Segré (49) : Courses en semi-nocturne

Participation libre

Préambule.

Dans le cadre de la Journée de courses à l'Hippodrome de La Lorie du 24 Juillet 2010, La Société des courses de Segré organise, en partenariat avec les associations Arts et Lettres et Centrale 7, un concours de peinture en plein air. Programme de la Journée :

- 11h : début des inscriptions au concours (au restaurant de l'Hippodrome)
- 15 h : ouverture des portes au grand public
- 16h- 20h30 : courses hippiques et animations grand public
- 17 h : clôture des inscriptions
- 19h : fin du concours
- 20h30 : annonce des gagnants du concours par le jury

Les participants peuvent arriver à partir de 9 heures pour peindre l' environnement de l'hippodrome : la vue sur le chateau et son parc, le site naturel, ou seulement à partir de 16 heures pour peindre les courses hippiques. Ils doivent dans tous les cas se signaler au restaurant de l'Hippodrome à leur arrivée.

Article 1 : Inscription.

Pour participer au concours de peinture, 2 solutions : sur inscription préalable ou le jour même.

Sur inscription préalable : les candidats peuvent retourner la fiche d'inscription (ci-joint) à :

M. Dominique Le Breton, Le Bois de l'Aubertière 49 500 Segré. Informations : M. Le Breton Tel : 06 08 01 87 95

Il est également possible de s'inscrire sur place le jour même à partir de 9 H.

L'inscription est gratuite. Le matériel n'est pas fourni.

Article 2 : Conditions de participation.

Age : Le concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 6 ans. 2 catégories de prix sont proposées :

Catégorie 1 : participants de 6-16 ans

Catégorie 2 : participants de 16 ans et plus.

L'entrée à l'Hippodrome de La Lorie est libre. La participation au concours de peinture est gratuite.

Une seule peinture par participant et par catégorie sera acceptée. La peinture devra être une oeuvre originale.

Professionnels : Les peintres professionnels sont autorisés à peindre sur place. Ils ne pourront néanmoins participer au concours ; la présentation de leurs oeuvres devant le jury n'est donc pas autorisée. Tout comme les amateurs, ils peuvent vendre leur toile à l'issue de la journée sans prise de commission par les organisateurs.

Article 3 : Règles communes aux deux catégories du concours.

Le concours comporte deux catégories : Les artistes peuvent concourir dans celle qui correspond à leur tranche d'âge.

Pour les deux catégories, la technique est libre (huile, acrylique, tempera etc.); Le format est également libre.

La peinture devra être signée. Elle comportera au dos: nom et prénom de l'artiste, son adresse, le titre de l'oeuvre, la technique utilisée, ainsi que des attaches pour l'accrochage.

Article 4 : Thème

Le thème pour les deux catégories de peintures est « L'Hippodrome de La Lorie ». Sont couverts par ce thème l'environnement de l'hippodrome, les courses hippiques, les animations de la journée et le public y participant.

Article 5 : Vente des oeuvres

Les participants au concours peuvent vendre leur toile à l'issue de la journée (environ 2 000 visiteurs prévus) sans prise de commission par les organisateurs.

Article 6 : Prix et Jury.

Les deux catégories du concours feront l'objet d'un palmarès indépendant fixé par un jury compétent.

Les prix seront offerts par La Société des courses hippiques de Segré.

Catégorie 1 / jeune public : du matériel de dessin-peinture

Catégorie 2 / adultes : un prix de 120 €

Les critères suivants seront pris en considération : respect du thème, maîtrise technique, originalité de l'oeuvre.

Article 7 : Refus.

Seront refusées : les peintures ne correspondant pas au thème du concours, ne comportant pas au dos les coordonnées de l'artiste, ou celles présentées au-delà de l'heure limite fixée à 19h le samedi 24 Juillet 2010.

Article 8 : Tenue du concours.

L'organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours à sa convenance, sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants. Si moins de 3 participants se présentent pour chacune des catégories, le concours sera annulé.

Article 9 : Utilisation de l'oeuvre.

En signant le bulletin d'inscription, les participants au concours autorisent l'organisateur à utiliser une photographie de leur oeuvre sur leur site internet ou dans leurs publications et ce à titre gracieux pour une durée illimitée.

Article 10 : Engagement du participant.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Il atteste être responsable de son matériel et de son oeuvre sur la

ournée; à charge pour lui de prendre un assurance pour l'occasion s'il le désire.

Inscription au concours de peinture 2010

24 JUILLET 2010

Château de La Lorie / Hippodrome, Segré (49)

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Email (non obligatoire) :

Site internet (non obligatoire) :

N° d'inscription (donné par l'organisateur dans un second temps)

Date de naissance :

=> catégorie pour le concours :

6-16 ans

plus de 16 ans

Je soussigné, (nom, prénom), atteste avoir lu et accepté le règlement du concours de peinture Château de la Lorie/ 24 Juillet 2010

DATE / SIGNATURE